



# Atelier citoyens n°4 Compte-rendu

#### ATELIER CITOYENS

Le 17 octobre 2023, Liffré-Cormier Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le volet Habitat (PLUI-H) à l'échelle de ses 9 communes.

Le PLUi-H est un document d'urbanisme qui fixe les règles d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire de Liffré-Cormier Communauté. Il constitue une opportunité unique d'imaginer ensemble l'avenir du territoire. A terme, il déterminera les grandes orientations de demain en matière d'aménagement.

Afin d'alimenter le projet, 5 ateliers citoyens ont été organisés en novembre 2024. Ce compte-rendu a pour objet l'atelier qui s'est tenu le 30 novembre de 10h à 12h à Saint-Aubin-du-Cormier et qui a réuni 7 participants. Les objectifs étaient de présenter la démarche PLUi-H aux participants et de les faire travailler sur les enjeux du territoire.



#### ATELIER CITOYENS

La rencontre s'est déroulée en plusieurs temps :

- Mot d'introduction de Claire Bridel (Vice-Présidente en charge du suivi du PLUi-H) et Jérôme Bégasse (Maire de Saint-Aubin-du-Cormier - Vice-Président en charge du sport, de la santé, du bien-être et du tourisme)
- Présentation de la démarche PLUi-H (objectifs, étapes, thématiques, etc.)
- Atelier participatif en petits groupes : identification des enjeux du territoire





#### ATELIER – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Sur les opérations de densification en zone urbaine, comment éviter les impacts négatifs sur la qualité de vie des habitants ? (nuisances sonores, intimité, conflit de voisinage...)

- Pour les opérations de densification, prévoir une vraie concertation préalable avec les riverains concernés : ceux-ci connaissent les vrais équilibres acceptables par rapport aux hauteurs des constructions et au nombre de logements associés (notamment en lien avec les nuisances sonores)
- Pour maintenir une bonne intimité et limiter les conflits de voisinage, il faut de l'espace. Ce qui est contradictoire avec la densification à outrance. Le savoir-être et le savoir-vivre ne sont pas innés
- Importance de prendre en compte la topographie du terrain, de l'existant... lors de la conception des habitations et/ou des aménagements

Décrivez le projet d'aménagement idéal pour 2040 sur le territoire ? (grands principes, mobilité, proximité, nature en ville, espaces de rencontre, types de logements...)

- Conserver l'esprit de villes à la campagne modérer la taille des ensembles immobiliers
- Maintenir des espaces verts à proximité des centres urbains

## ATELIER – AGRICULTURE, ALIMENTATION ET SANTÉ

#### Comment favoriser la cohabitation entre agriculteurs et riverains ?

Faire respecter les heures d'épandage des lisiers

### Comment préserver/améliorer la qualité de l'air et de l'eau sur le territoire ?

- Stopper l'utilisation de pesticides
- Problématique des méthaniseurs et de ses boues rejetées
- Éviter le remembrement (abatage des haies)
- Préserver les zones humides de toute urbanisation et pollution

## Comment assurer une offre de santé de qualité aux habitants du territoire ?

 Contournement des villes et centres-villes – revoir les axes de communication

#### ATELIER – HABITAT

À quelles conditions la construction de nouveaux logements collectifs ou individuels dense serait acceptable pour vous ? A quoi cela pourrait ressembler ?

- Une hauteur acceptable d'environ 10 mètres, en fonction des zones : R+2 à R+3 maximum
- Avoir des constructeurs de maisons et d'immeubles sérieux (trop de vices de construction)
- Une bonne intégration dans l'environnement local : Quid de projet d'immeuble dans une zone résidentielle où il n'y a que des pavillons ? Quid d'immeubles avec au milieu une maison (ex : Super U Liffré) ? Quel respect pour les habitants/résidents de longue date ?
- À Liffré-Cormier, les habitants veulent conserver leur cadre de vie actuel, qui se dégrade malheureusement. La densité bâtie sur LCC ne doit pas être celle de Rennes Agglomération.

Où prioriser les nouvelles constructions de logements à l'échelle du territoire (commune, quartier..) ? Pourquoi ? Sous quelles conditions ?

- Combler les dents creuses
- Ne pas inclure les fonds de jardins existants dans le périmètre de nouveaux lotissements (ex : Chasné-sur-Illet : le clos Lorin)

Quels types de logements développer en priorité pour loger les publics présents, et à accueillir, sur le territoire ?

- Petites maisons avec petit jardin
- Logements autonomes d'un point de vue énergétique (type maisons passives)
- Des appartements dans des petits immeubles à taille humaine avec des petits espaces verts de proximité
- **Des maisons et de l'espace** pour préserver la **liberté** des habitants (chacun chez soi)

6

## ATELIER – ÉCONOMIE, TOURISME ET CULTURE

Comment promouvoir un tourisme local durable et respectueux de l'environnement et du patrimoine ?

- Rentabiliser le terrain de camping de Saint-Aubin. Ce camping est-il suffisant et bien positionné sur LCC?
- Développer l'offre d'hébergement
- Faciliter l'implantation de structures HLL (Habitation légère de loisirs) qui ne sont pas autorisées dans le PLU actuel de Saint-Aubin

Comment réinventer les zones d'activité économique, pour les densifier sans les étendre, les reconvertir et les réintégrer au tissu urbain existant ?

- Optimiser les espaces (terrain à restreindre à l'activité)
- Privilégier la construction de zones artisanales dans les petits villages de LCC et non pas dans les 3 grandes communes
- Ne pas construire à proximité des lieux d'habitats (bruit, pollution)
- Construire du parking souterrain là où s'installent les PME/PMI

Comment préserver/renforcer l'attractivité et la dynamique des centres-villes et centres-bourgs tout au long de l'année ? (animation, espaces publics, commerces et services de proximité, mobilités...)

- Maitrise du foncier (instaurer le droit de préemption)
- Réinterroger la place du stationnement automobile, du piéton et du vélo

Quels sont d'après vous les équipements/activités qui manquent sur le territoire ? Où faudrait-il les implanter et comment les intégrer dans le tissu urbain existant ?

- Réaliser un inventaire des besoins et de l'existant
- Pôle de télétravail